



Le + syndical

## INTER CENTRES CFE-CGC THALES

Levallois, le 07 juin 2007

### **Pour votre épargne salariale, vous pensez au PERCO ?**

### **Voici quelques nouvelles...**

Le PERCO Groupe THALES sera opérationnel dans le courant du quatrième trimestre 2007.

Compte-tenu de ce délai, votre participation et votre intéressement éventuel acquis au titre de l'exercice 2006, ne peuvent y être déposés aujourd'hui.

Aujourd'hui, comme les années précédentes, vous avez le choix entre l'un des fonds du PEG pour y investir votre participation, et éventuellement votre intéressement.

Vous devrez attendre encore quelques mois pour bénéficier de l'abondement prévu dans l'accord de Convention Sociale Groupe et son avenant n° 1, pour tout versement dans le PERCO.

Cet abondement sera ajouté à votre épargne lorsque vous réaliserez un transfert depuis le PEG vers le PERCO, les frais de cet arbitrage étant pris en charge par la Direction.

Les caractéristiques des fonds mis à votre disposition dans ce PERCO sont définies (voir ci-après). La totalité des organismes gestionnaires de ces fonds sera connue fin juin. Le dépouillement d'un appel d'offres est en cours.

## Comment fonctionnera ce PERCO ?

*Rappelons que le PERCO est un dispositif facultatif d'épargne salariale de long terme, à échéance retraite. Cinq cas de sortie anticipée sont cependant possibles, dont l'achat de la résidence principale.*

*A l'intérieur du PERCO, vos avoirs sont placés dans des Fonds Communs de Placements d'Entreprise (FCPE). Ces FCPE sont mis en œuvre selon 2 dispositifs de gestion :*

- *la gestion libre,*
- *la gestion pilotée,*

### *La gestion libre :*

*Dans le cadre de la gestion libre, vous avez à votre disposition plusieurs FCPE, que vous connaissez déjà, car ils sont utilisés dans le PEG. Ce sont les fonds :*

- *Epargne Sécurité THALES, (monétaire pur)*
- *Epargne Prudente THALES,*
- *CAAM Label Equilibre, (fonds interentreprises)*
- *Epargne Dynamique et Solidaire THALES,*
- *Epargne Dynamique THALES,*

### *La gestion pilotée, appelée aussi « à horizon » :*

*Le système de gestion pilotée est constitué de poches mettant chacune en œuvre 3 FCPE « purs » (actions, obligations et monétaire). Ces FCPE purs font l'objet de l'actuel appel d'offres.*

*Au sein d'une poche, vos avoirs sont répartis entre les 3 fonds purs selon une « cartographie » prédéterminée, et sans intervention de votre part.*

*Cette répartition est ajustée chaque trimestre, semestre ou année (rythme non encore défini).*

*Le système diminue la part « actions » pour désensibiliser vos avoirs en les orientant vers le fonds monétaire au fur et à mesure de l'approche de l'échéance du PERCO.*

*Vous aurez le choix entre au moins deux types de cartographies : une « défensive » et une « offensive ».*

### *Possibilités de transferts:*

*Les transferts seront possibles entre:*

- *les fonds en gestion libre,*
- *les poches de gestion pilotée,*
- *l'un des fonds en gestion libre et l'une des poches de gestion pilotée,*

La CFE-CGC s'assurera que les possibilités de transfert entre la gestion libre et la gestion pilotée soient en nombre raisonnable, dans la limite des contraintes techniques.

A l'intérieur de la gestion libre, les possibilités d'arbitrages entre les divers FCPE ne doivent par contre pas être limitées, quitte à payer des frais d'arbitrages à partir d'une certaine fréquence annuelle.